

Le Pecq, le 8 décembre 2021

Madame, Monsieur,

Une nouvelle consigne de tri s'applique dans votre commune dès **le 1<sup>er</sup> janvier 2022** : TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, CARTON OU MÉTAL et TOUS LES PAPIERS sont à placer dans le bac jaune !

**À partir de cette date, vous pourrez déposer dans le bac de tri TOUS vos emballages ménagers sans distinction aux côtés de ceux déjà triés jusqu'à présent** : emballages en plastique et tous les petits emballages en métal, bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, papiers, cartons et briques alimentaires.

**Quelques exemples** : pots de yaourts, barquettes de beurre, de viandes, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée, canettes, conserves, sprays, enveloppes, papiers, cartons, briques alimentaires, bouteilles, flacons, bidons, cubitainers de vin...

**Mais attention** : pas "d'objets" dans la poubelle jaune ! Jouets, casseroles, brosses à dents, CD, cassettes VHS, tuyaux, objets en bois... ne sont pas des "emballages" et restent des déchets à jeter dans la poubelle classique ou en déchetterie.

**Pour vous simplifier le tri, vous trouverez joint à ce courrier un mémo-tri** récapitulant ces nouvelles consignes.



Pour toute question, vous pouvez contacter le service Environnement de la CASGBS en charge de la collecte, de 8h30 à 17h30 au 01 30 09 75 36 ou consulter les sites : [www.ConsignesDeTri.fr](http://www.ConsignesDeTri.fr) - [www.sidompe.fr](http://www.sidompe.fr) - [www.casgbs.fr](http://www.casgbs.fr)

Parallèlement, les travaux d'adaptation du centre de tri du SIDOMPE, Syndicat intercommunal chargé du traitement des déchets sur les communes de l'Étang-la-Ville, Mareil-Marly et Marly-le-Roi, représentent un investissement de la collectivité de près de 17 millions d'€, dont environ 4 millions seront financés par les subventions de l'ADEME, de CITEO et de la région Île-de-France. Grâce à cette modernisation et aux avancées dans la recherche de nouveaux débouchés pour le recyclage, de nombreux matériaux vont être recyclés, ce qui permettra d'économiser des ressources naturelles.

**Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus et mieux !**

Le Vice-président en charge de  
l'Environnement et de l'économie circulaire  
**Jean-Yves PERROT**

Le Président de la Communauté d'agglomération  
Saint Germain Boucles de Seine  
**Pierre FOND**